



CONCOURS DE PROJETS EN PROCEDURE SUR INVITATION POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE NURSERIE, CRECHE, ET D'UNE UAPE  
A CHARRAT

**RAPPORT DU JURY / FEVRIER 2019**



Commune de Charrat

### **MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR**

Le présent concours de projets est organisé par l'administration communale de Charrat, mandataire et Maître de l'ouvrage, représenté par la commission de construction ad hoc de la commune de Charrat, en collaboration avec le Service cantonal de la jeunesse, secteur petite enfance Valais Romand et le Service des Bâtiments, Monuments et Archéologie

Le secrétariat du concours est assumé par la commune de Charrat.

### **SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU M. O. OBJECTIF DU CONCOURS**

Vu l'évolution démographique et l'augmentation du nombre d'élèves, les locaux actuels de la crèche/UAPE seront transformés en salles de classe. Cette possibilité de transformation avait été prévue lors de la construction de l'extension de l'école.

En 2017, l'Administration communale de Charrat se détermine sur la possibilité d'offrir aux résidents de la commune de Charrat une nurserie, une crèche et une UAPE avec une plus grande capacité.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle structure d'accueil s'inscrit dans une démarche de valorisation du site scolaire et parascolaire de Charrat. Le projet sera en relation directe avec les structures scolaires déjà établies, soit :

- Ecole primaire.
- Salle polyvalente.
- Bibliothèque scolaire et communale.

La parcelle N° 4942 mise à disposition pour le projet est occupée par le bureau communal, l'école primaire, la bibliothèque et la salle polyvalente. Elle est suffisamment grande pour y implanter la nouvelle nurserie, crèche et UAPE.

### **GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE**

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 8.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa b<sup>bis</sup> de l'AIMP du 25 novembre 1994 (état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

### **RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS**

La participation au présent concours implique pour le Maître de l'ouvrage, le Jury et les concurrents l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions, ainsi que du règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

### **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse.
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

### **LANGUE**

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

### **PARTICIPANTS**

Les architectes suivants ont été invités à participer au concours :

- Alps Management + Partners SA, Martigny
- Besse-Felley Architecture Sàrl, Le Châble
- Fabrice Franzetti bureau d'architecture SA, Martigny
- BFN Architectes, Martigny
- Schaersaudan architectes SA, Martigny
- Game, Martigny

## JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président :

Philippe Venetz                      Architecte cantonal

Membres non-prof. :

Léonard Moret                      Président de Charrat  
Michel Szostakiewicz              Conseiller communal

Membres prof. :

Claude Fabrizzi                      Architecte Sion  
Alexandre Rey                      Architecte Sion

Suppléants non-prof. :

Laurène Abbet                      Directrice crèche/UAPE Charrat  
Sébastien Beytrison              Responsable technique Charrat

Suppléants prof. :

Laurent Mayoraz                      Architecte SBMA

Experts :

Anne Bühner Moulin              Responsable secteur d'accueil à la journée,  
Etat du Valais  
Stéphane Jordan                      Architecte de la commune de Martigny

Pour l'appréciation de problèmes particuliers comme, l'économie, l'écologie, etc., le jury peut durant le jugement, faire appel à des experts. Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

## EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA. Il a porté sur les points suivants:

1. Délais de rendu
2. Respect du périmètre
3. Respect des prescriptions officielles
4. Programme des locaux
5. Valeurs statistiques

Tous les projets respectent les points énoncés ci-dessus.

## JUGEMENT

Le jury s'est réuni le mardi 19 février au foyer de la salle polyvalente de Charrat. Tous les membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury décide d'admettre tous les projets au jugement.

## REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Au cours de son analyse, le jury a pu apprécier les propositions des architectes. Il relève que les 6 projets proposés sont de grande qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

## CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

## ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

### 1<sup>er</sup> Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale et de fonctionnement.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

N° 1      Mon premier court après mon second

N° 4      Une souris verte

N° 6      Akene

Le jury a ensuite analysé les 3 projets restants avec les critères définis à l'article 1.14 du programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier la qualité des circulations, des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

#### **CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX**

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 30'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 <sup>er</sup> prix	3	Mirabelle	Fr. 11'000. --
2 <sup>e</sup> prix	2	Et niD gueux mMmh	Fr. 9'000. --
3 <sup>e</sup> prix	5	Dans le sens du vent	Fr. 4'000.--

A titre de reconnaissance pour le travail effectué, le jury décide également d'attribuer une indemnité de Fr. 2'000. -- aux trois bureaux non classés.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes de relation au bâti existant, d'implantation, d'organisation intérieure, de mise en place d'espaces extérieurs dédiés à la structure d'accueil ainsi que de préservation et de mise en valeur des espaces extérieurs publics de sport, de loisir et de fêtes.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 3 " **Mirabelle** ", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond à l'ensemble des prestations d'architecte définies à l'article 3 du règlement SIA 102, édition 2003.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

#### **EXPOSITION**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mercredi 13 mars à 18h30, à l'ancienne école de Charrat.

Les projets seront ensuite exposés du jeudi 14 mars au mercredi 27 mars 2019 sauf les samedis et dimanches, de 8h00 à 17h00 à la première galerie de la salle polyvalente de Charrat.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, *à l'unanimité*

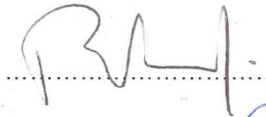
décide d'attribuer le premier prix au projet

n° *3* " *Mirabelle* " .....

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Charrat, le 19 février 2019

Philippe Venetz



Léonard Moret



Michel Szostakiewicz



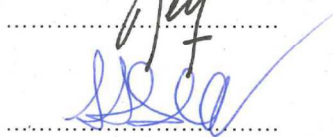
Claude Fabrizio



Alexandre Rey



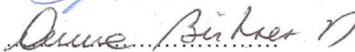
Laurène Abbet



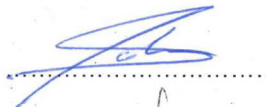
Sébastien Beytrison



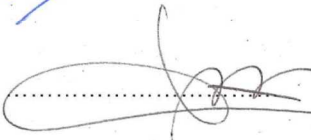
Anne Bühler Moulin

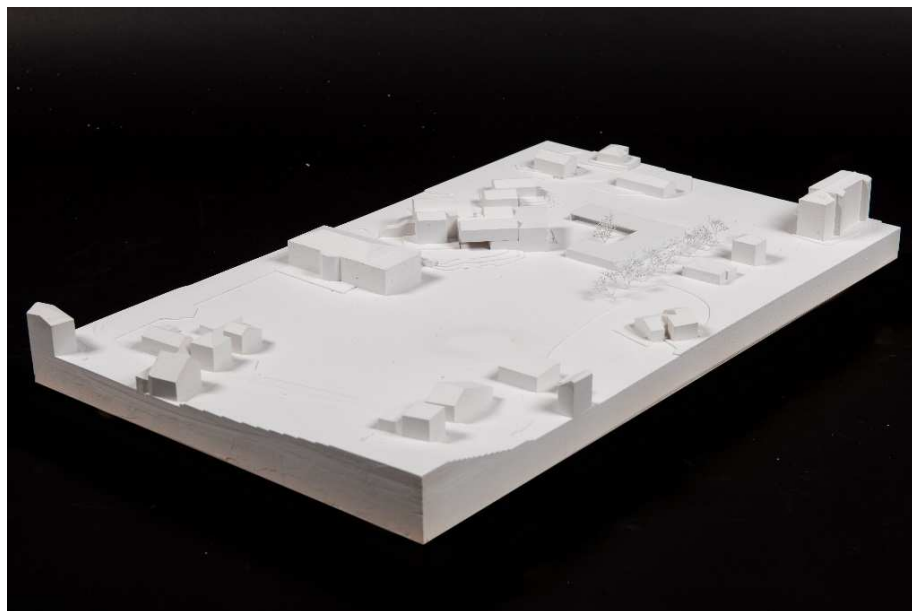
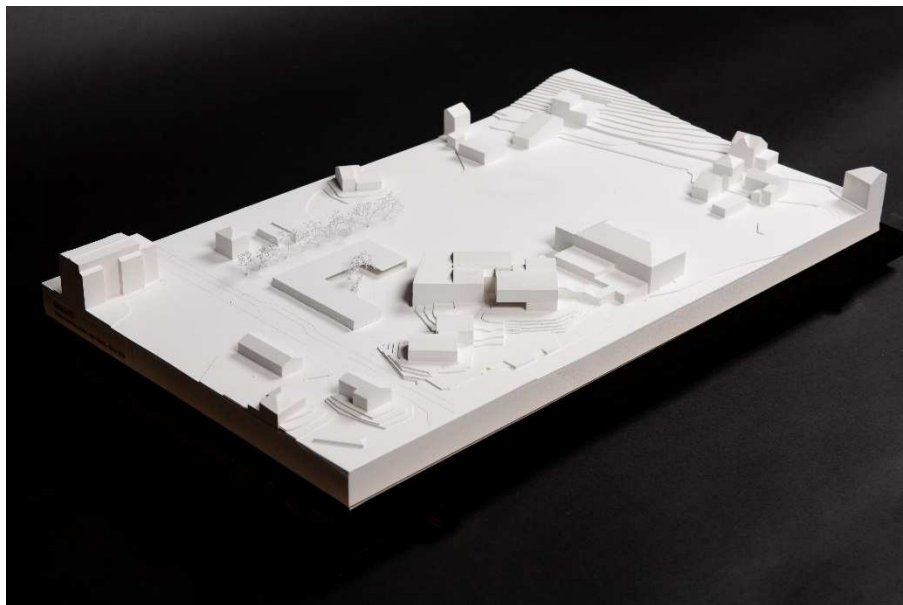


Stéphane Jordan



Laurent Mayoraz





**1<sup>er</sup> prix : N° 3 MIRABELLE Fr. 11'000.-**

**Auteurs : Alps Management + Partners  
en collaboration avec R2A architectes Martigny**

**Collaborateurs :**

Besson François  
Chassot Philippe  
Seingre Céline  
Rudaz Renaud  
Rudaz Jérôme

Le nouveau bâtiment de la nurserie, crèche et UAPE complète et termine le complexe scolaire existant. Son auteur propose un volume en 'U' d'un étage, matérialisé sous la forme d'un mur abritant les éléments du programme, organisé autour d'un patio sécurisé. Implanté dans la continuité des aménagements extérieurs existants, ce jardin assure l'accueil des utilisateurs. L'intervention permet également de répondre aux dangers liés au risque de crues présent sur le site.

Les locaux, accessibles depuis la cour, se regroupent par classe d'âge et bénéficient de leur propre entrée. La circulation intérieure en enfilade au travers des espaces est réduite au minimum. La cuisine, placée dans l'angle des deux groupes de locaux, servira aussi bien à la crèche qu'à l'UAPE. Côté cour, un généreux avant-toit protège le bâtiment contre la surchauffe et offre des zones ombragées.

Constructivement, les matériaux utilisés sont simples. Le mur périphérique est en béton armé. Contre celui-ci s'adosse une construction en ossature bois. La toiture est végétalisée. La technique du bâtiment est intégrée à l'agencement intérieur.

La poésie du projet, la lecture sensible du lieu ainsi que la simplicité des moyens mis en œuvre ont particulièrement séduit le jury. L'interprétation du programme, l'échelle et l'image du bâtiment sont également les points forts de ce concept.

Le volume est inférieur à la moyenne des projets.







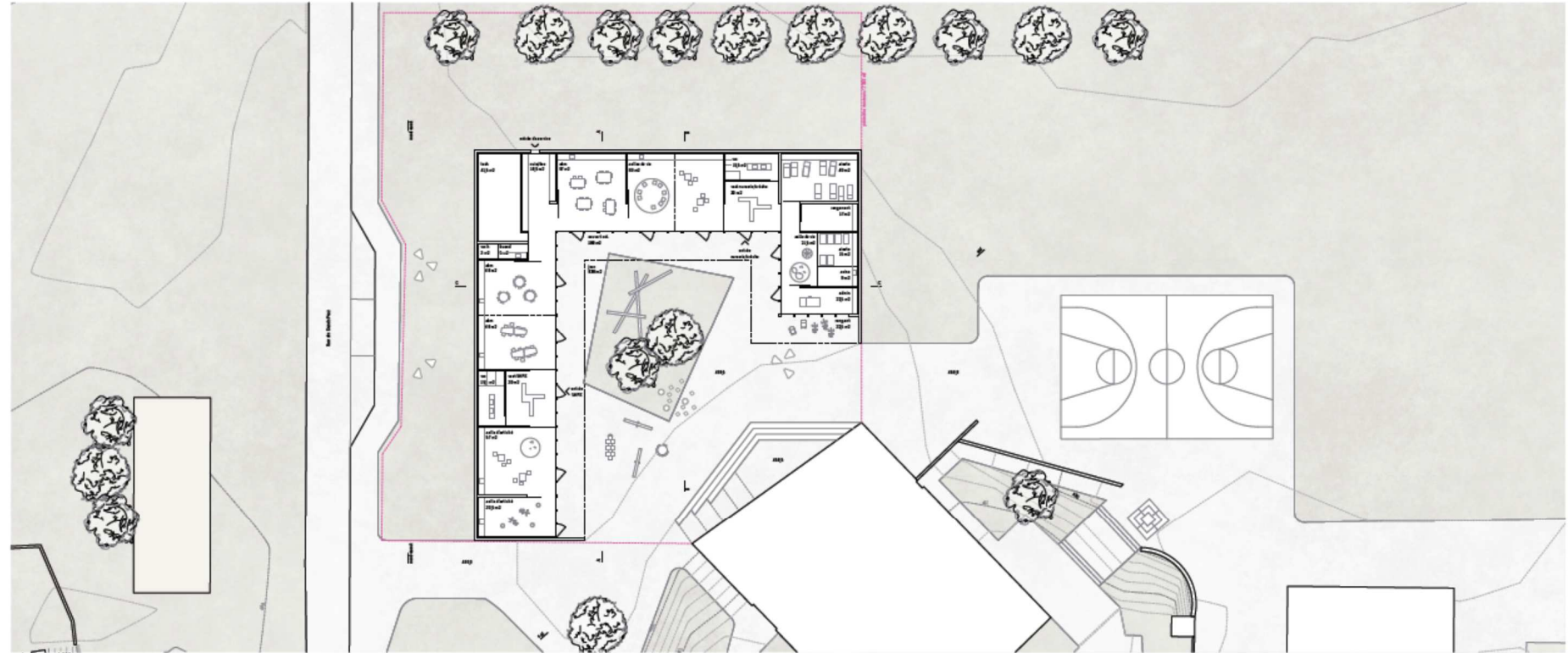
coupe A\_1200



coupe B\_1200



coupe C\_1200



plan de situation\_1200



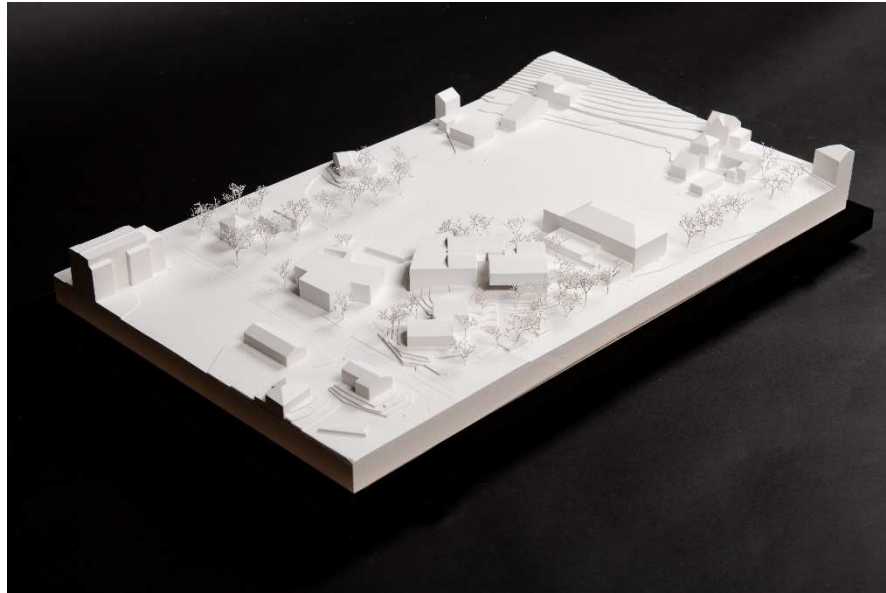
coupe sud-ouest\_1200



coupe sud\_1200







**2<sup>ème</sup> prix : N° 2**

**Et niD gueux mMmh**

**Fr. 9'000. -**

**Auteurs :** Game-VS Sàrl  
Martigny

**Collaborateurs :**

Darbellay Michael  
Meilland Nicolas  
Schober Ludovic

Le projet propose un volume articulé situé le long de la rue des Grands Praz, cherchant le dialogue à la fois avec le tissu du village et avec le complexe scolaire et administratif de la Commune. Le volume crée la transition entre les deux géométries fortes qui caractérisent le site. Cette forme découpée permet de générer trois espaces extérieurs différenciés, l'entrée à l'UAPE, l'entrée à la crèche-nurserie et l'espace extérieur de l'UAPE dans la continuité de la cour de l'école. La volumétrie générale ainsi que les espaces extérieurs sont appréciés et laissent suffisamment de terrain disponible au nord-est pour les différentes manifestations organisées par la Commune.

Le programme est réparti sur deux niveaux. Les espaces intérieurs des deux plateaux sont séparés par la mise en place de « blocs » positionnés de façon aléatoire mais superposés entre les étages. Cette typologie offre des espaces de vie de qualité, une fluidité des espaces et des percées différenciées sur l'environnement extérieur. Au rez-de-chaussée, l'organisation de l'UAPE est convaincante, par contre l'espace d'entrée de la crèche-nurserie est nettement insuffisant. La position du local poussette à l'étage pose également problème pour le bon fonctionnement du flux des arrivées et départs des parents et des enfants. A l'étage, le débordement du réfectoire sur le volume de la terrasse semble maladroit par rapport à la clarté du système mis en place.

La structure proposée ainsi que les installations techniques sont simples et efficaces, ceux-ci découlent du concept des « blocs », cependant l'expression des plateaux en façade est un peu « artificielle ». Sur les documents graphiques fournis, la lecture des pleins et des vides ainsi que la trame verticale sont ambiguës.

Les mesures mises en place pour garantir la sécurité des ouvrages (enceinte, batardeau, remblais...) remplissent leur rôle.

Le volume est dans la moyenne supérieure des projets.



# Et niD gœux mMmh !



SITUATION - 1/500

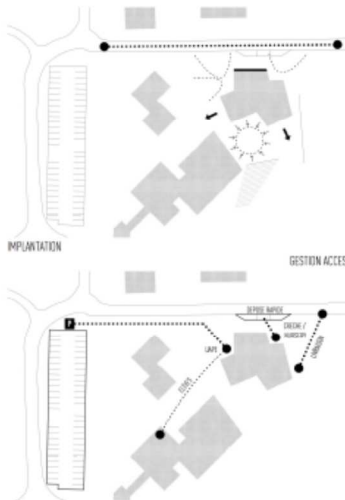


## IMPLANTATION

La parcelle sur laquelle doit se projeter le futur bâtiment possède deux éléments aux géométries fortes. Tout d'abord, la rue des Grands Pratz, qui borde la parcelle (au nord) et s'inscrit naturellement dans le système viaire orthogonal qui caractérise l'ensemble du réseau de la Commune. Ensuite, le complexe scolaire (et communal), qui par son implantation légèrement surélevée et sa stricte orientation Est-Ouest s'affranchit de l'alignement urbain, se lisant comme un élément singulier, quelque peu déconnecté du tissu villageois.

La volonté de comprendre le bâtiment à la fois comme un lieu d'ouverture rattaché au village, mais fonctionnant avec l'école, guide le choix d'une forme articulée, qui par sa géométrie, permet d'éviter le choix cambien d'appartenance à l'un ou l'autre système.

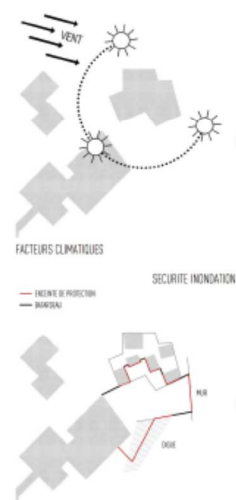
La nouvelle crèche se lit ainsi comme un lien ouvert, qui entretient un lien fort avec le village par son alignement sur rue, mais également une tension contrôlée avec le complexe existant, renforcée par le choix d'un volume sur deux niveaux. La proximité de ce dernier avec l'école permet également de résoudre les problèmes acoustiques liés à la digue et de préserver le foncier sur la zone Est, soit à l'avantage de manifestations, soit pour un agrandissement futur.



## ACCES

La forme décalquée génère trois sous-espaces clairement définis : tout d'abord, Au Sud, la cour d'école pour petits, servant également d'espace de jeu sécurisé pour l'UAPE, dont la géométrie est clarifiée par rapport à la situation actuelle. Ensuite, au Nord, deux poches d'accès, l'une pour la crèche-nursery en vis-à-vis des places de dépôt véhicules, et l'autre pour l'UAPE, s'ouvrant à la fois sur la rue et sur l'école, permettant ainsi un cheminement sécurisé des écoliers depuis le bâtiment scolaire.

L'implantation de la crèche permet également de réaménager la digue actuelle. L'intervention devient moins essentielle, par la disposition directe d'un mur de faible hauteur et le réaménagement de la porte Sud de la digue. Tout en conservant les aspects fonctionnels d'une cour sécurisée, ce dernier permet de générer un accès direct au terrain de sport extérieurs par la rue des Grands Pratz, et d'intégrer ainsi plus naturellement l'école et le complexe sportif dans le tissu villageois.



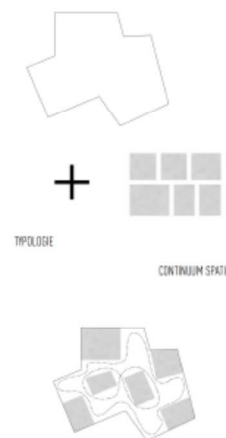
## TYPLOGIE

Le programme est disposé sur deux niveaux : au rez, l'UAPE, qui profite naturellement des synergies avec la cour d'école. A l'étage, la crèche et la nursery, possèdent leur propre espace extérieur sécurisé.

Chaque étage est conçu comme un plateau indépendant fait d'espaces majeurs, porté par une série de « blocs » superposés qui regroupent les fonctions plus techniques. La composition en plan de ces blocs, apparemment équilibrée, répond en fait à une logique stricte permettant la définition des espaces.

Ainsi, en fonction des usages, des heures ou des événements, ils génèrent soit des espaces clairement définis – couloir, salle d'activité – soit un « continuum spatial » plus complexe, fait de perspectives, de dilatations ou de contractions, qui invite l'enfant à la découverte de son environnement...en quelque sorte, un matériel ludique permettant la définition des espaces.

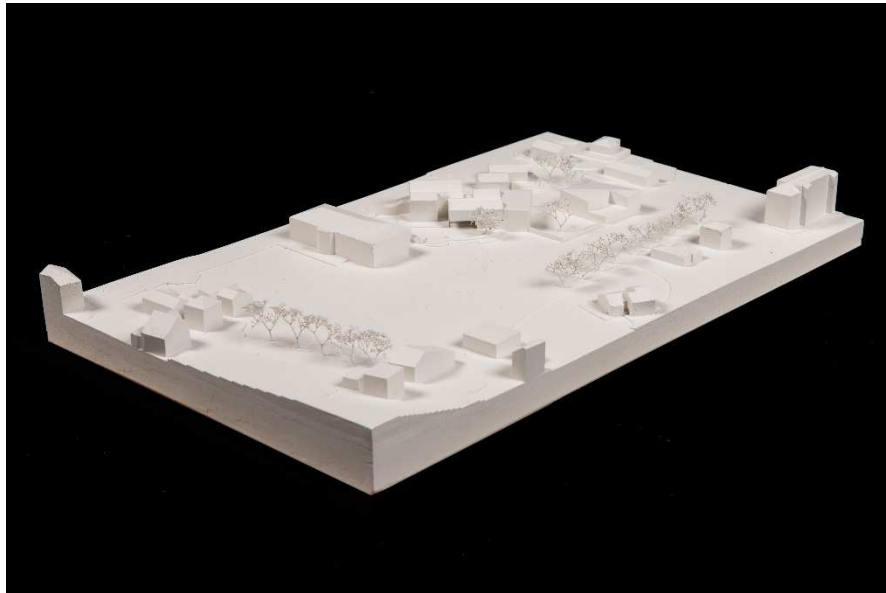
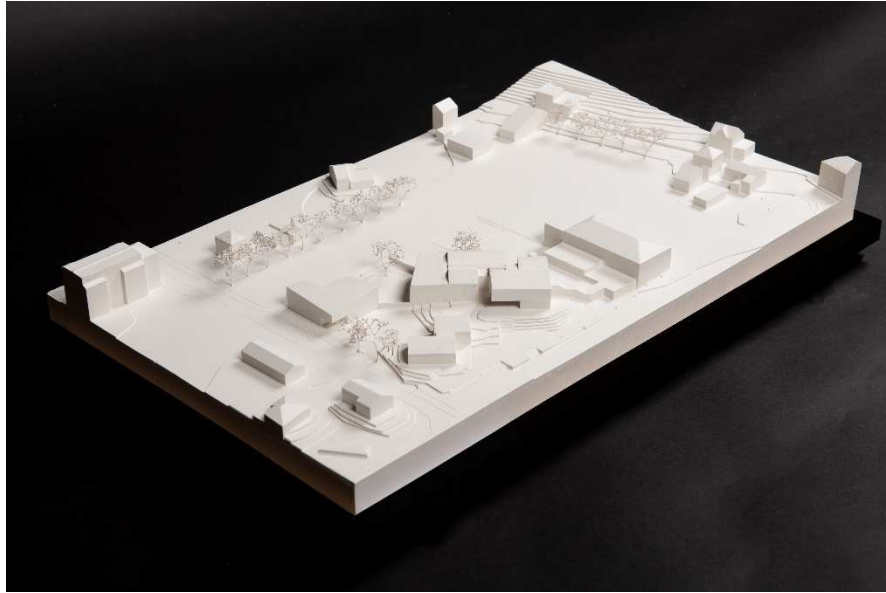
La double orientation systématique des salles d'activités ou de repos permet une gestion efficace de l'ensoleillement direct, et par conséquent des problèmes de surchauffe. L'intérieur des « blocs » est tantôt totalement opaque (locaux techniques), tantôt légèrement ouvert sur l'extérieur (salles de sieste) ou sur l'intérieur (salles de bain), et permet ainsi une appropriation simple et efficace.











**3<sup>ème</sup> prix : N° 5 Dans le sens du vent**

**Fr. 4'000. --**

**Auteurs :** Besse-Felley architecture Sàrl  
Bureau d'architecture Alexandre Revaz  
Le Châble

**Collaborateurs :**

Felley Cédric  
Revaz Alexandre  
Copt Gaëlle  
Martenet Estelle

Le nouveau volume projeté s'implante en bordure de la rue des Grands Praz et reprend sa géométrie et celle du bâti villageois. Le volume de forme carrée, compact, est calé au nord-ouest par l'alignement à la route et au nord-est aligné au terrain de sport. Cette implantation laisse suffisamment de terrain disponible pour les différentes manifestations organisées par la Commune. Le faite de la toiture à deux pans posé sur la diagonale du carré crée le lien avec l'école existante. La position du bâtiment définit deux zones distinctes : l'espace d'entrée et la cour de la crèche-nurserie. Un creux regroupe toutes les entrées aux différentes fonctions, cependant sa position à proximité de la route est dangereuse lors des « grosses » arrivées et départs de la structure d'accueil.

Le programme est réparti sur deux niveaux, la crèche-nurserie au rez-de-chaussée et l'UAPE à l'étage. L'organisation du plan de l'étage est claire avec son organisation autour du noyau central, par contre celle du rez-de-chaussée est compliquée au niveau des circulations. L'accès à la crèche est peu pratique. L'étage est bien organisé, bien qu'il soit étrange d'avoir le local technique dans l'angle sud du volume. La position de la terrasse est « juste » par rapport au vent « particulier » soufflant à Charrat.

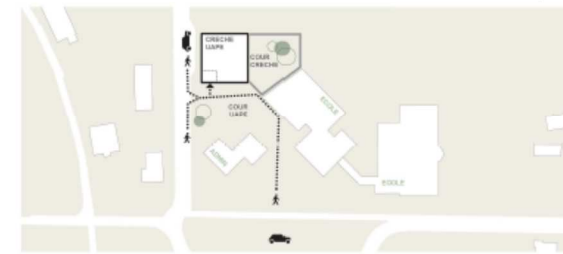
Le revêtement de façade choisi crée un mimétisme avec l'agrandissement de l'école. Ce choix ne paraît pas judicieux et les ouvertures verticales proposées n'évoquent pas la fonction de ce bâtiment, ni l'échelle de l'enfant.

Les mesures mises en place pour garantir la sécurité des ouvrages (enceinte, batardeau,...) remplissent leur rôle, cependant, le projet propose de combler l'espace nord-ouest devant l'UAPE existante, cette proposition altérerait les ouvertures des futures salles de classe.

Le volume est dans la moyenne supérieure des projets.



situation



**implantation et volumétrie**

Le nouveau bâtiment reprend l'ensemble du programme dans sa volumétrie. Il s'implante en bordure de la rue des Grands-Prés, proche de la cour actuelle d'accès à la crèche existante. Il reprend l'orientation principale du tissu villageois et des routes formant ce tissu. Le bâtiment fait référence à l'orientation de l'école existante par sa forme.

L'accès principal se fait dans l'angle du bâtiment, par la rue des Grands-Prés au Nord et par la cour de l'UAPE au Sud-Ouest. La cour de l'UAPE est protégée de la rue par quelques arbres et une zone végétalisée.

Le nouveau bâtiment est de forme carrée. Deux évidements dans le volume accueillent, au rez, l'entrée principale du bâtiment et à l'étage, une généreuse terrasse pour l'UAPE. Le projet propose un seul bâtiment, compact, avec un minimum de façades et un volume relativement modeste, permettant ainsi des coûts de construction maîtrisés.

**aménagement extérieurs**

La cour de la crèche et de la nurserie est comprise entre le nouveau bâtiment et le bâtiment existant au Sud-Est. Cette cour est définie par les façades des bâtiments et par des murs, certains transformés en gradins afin de leur donner une fonctionnalité particulière. Cette cour entièrement fermée et sécurisée, fait office de protection contre les crues du Rhône pour le bâtiment existant et la nouvelle construction.

À l'étage, la terrasse de l'UAPE s'oriente à l'Est sur la grande zone verte servant de zone de jeu pour tous les enfants du village et sur laquelle se déverse une grande quantité de marchandises communales.

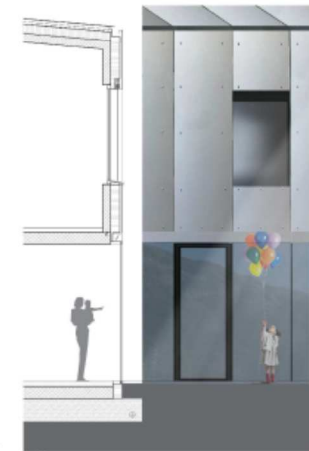
Une zone de parc-minute pour 3-4 véhicules est maintenue à l'emplacement existant, entre le nouveau bâtiment et la rue des Grands-Prés.

**matériaux**

Afin de limiter le nombre de matériaux déjà présents sur le site, le bâtiment reprend l'Étarnit comme revêtement de façade. Le langage architectural de ce bâtiment est étroitement lié à l'agrandissement existant de l'école, réalisés avec ce même matériau et permet ainsi une certaine unité pour tout le complexe scolaire. Ce matériau, permettant de réaliser façades et toiture, est également utilisé comme couverture, donnant à ce nouveau bâtiment, un aspect monolithique.



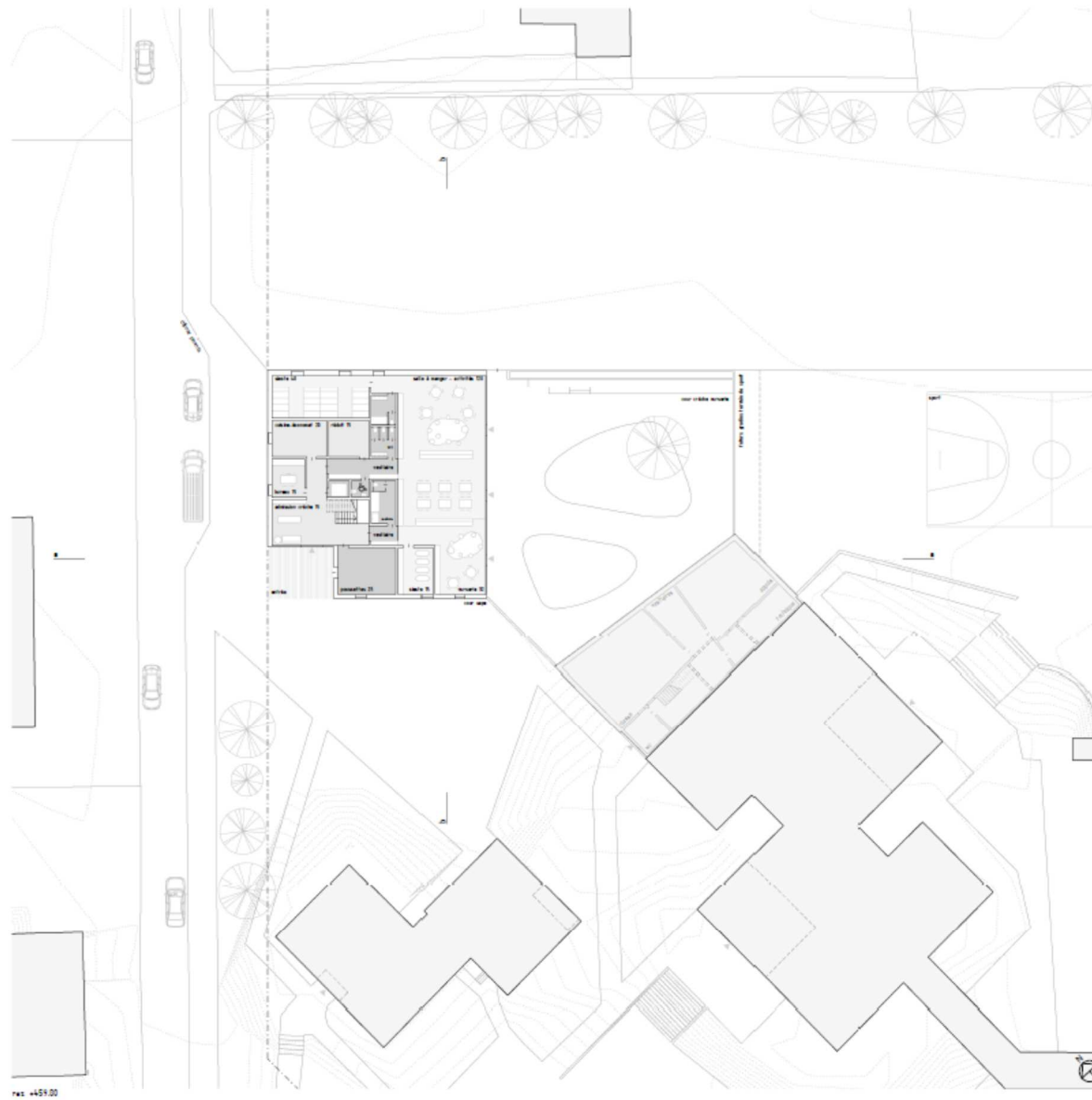
1 : 5000



1 : 50

concours de projet pour la construction d'une nurserie, crèche et d'une uape à charrat  
dans le sens du vent

février 2019



organisation

Au rez-de-chaussée, le bâtiment abrite la nurserie et la crèche, en relation directe avec un cour de récréation protégée. Proche de l'entrée couverte, le local polyvalent possède un accès depuis l'extérieur, sous le porche d'entrée et une liaison directe avec l'intérieur, proche de la réception. La zone d'admission crèche et nurserie, face à la porte d'entrée, permet de gérer facilement les inscriptions à ces deux structures. Cette zone centrale se situe face à l'escalier et à l'escalier d'accès à l'étage et en lien avec le bureau pour l'administration. Les accès à la crèche et à la nurserie se font de part et d'autre de la zone centrale de circulation. Les espaces de vie de la crèche et de la nurserie se trouvent naturellement au Sud-Est sur le jardin, au travers d'une façade totalement vitrée. Ce jardin est entouré par des murs et des gradins ainsi que par les façades des bâtiments. Ceci permet d'obtenir une cour de récréation totalement protégée et ainsi de contrôler aisément les enfants inscrits dans la structure.

À l'étage, l'UAPE occupe toute la surface du bâtiment. Face à l'escalier d'accès, se trouve la zone d'admission de l'UAPE, ce qui permet aux élèves inscrits dans la structure, de monter directement à l'étage. Adossé à cette zone d'admission, on trouve un large vestiaire pour les élèves. Les salles d'activités principales s'ouvrent à l'Est sur une généreuse terrasse protégée du vent. Le noyau central est occupé par les zones vit accessibles de part et d'autre des salles d'activités.

Le nouveau bâtiment respecte la logique du site avec une entrée croisée dans le volume. Elle est marquée ici avec une bande orange, chaude, qui invite l'utilisateur à entrer.





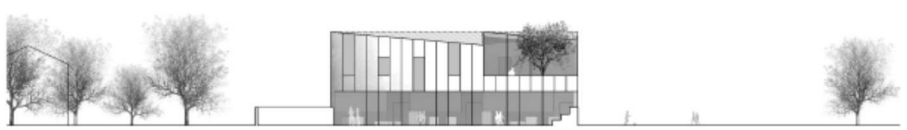
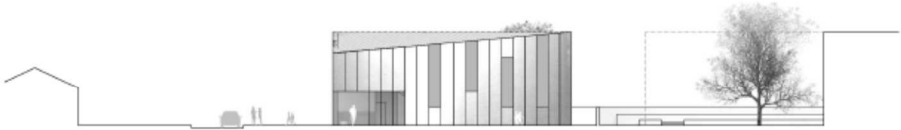
concours de projet pour la construction d'une nurserie, crèche et d'une uape à charrat  
dans le sens du vent

février 2019



nord

sud



sud

nord



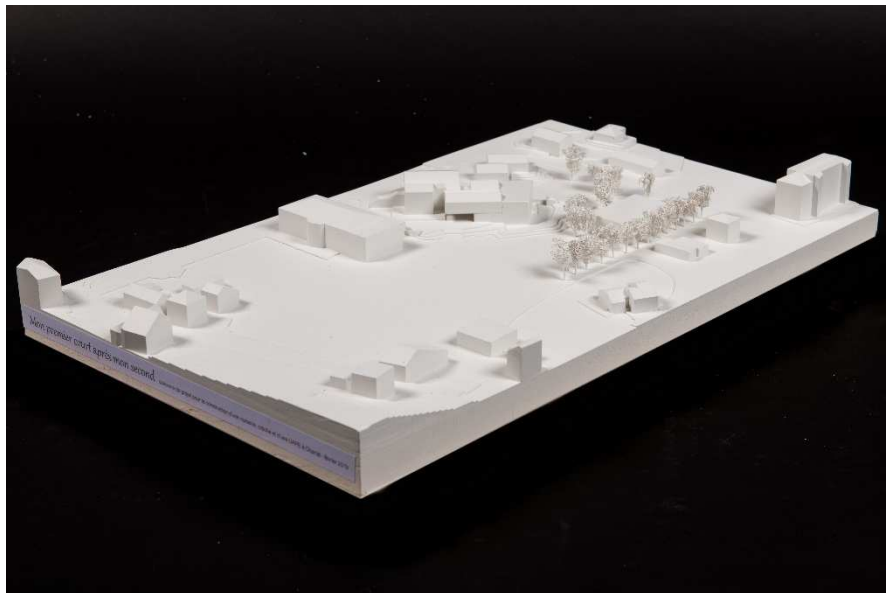


**N° 1      Mon premier court après mon second      Fr. 2'000.-**

**Auteurs :** BFN architectes Sàrl  
Av. du Gd-St-Bernard 34  
Martigny

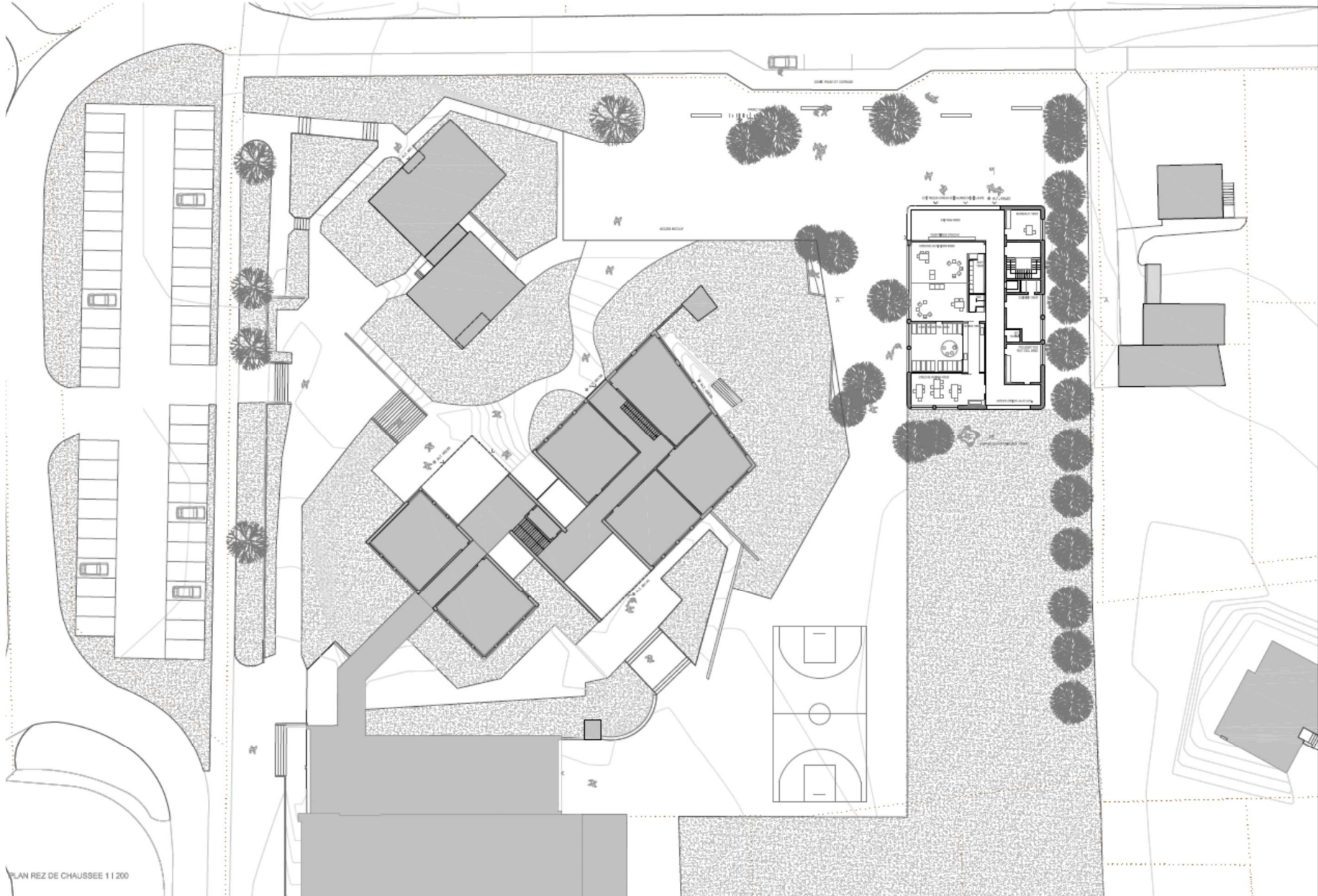
**Collaborateurs :**

Bornet Fournier Aude  
Fornay Farquet Stéphanie  
Nanchen Geneviève  
Imesch Zoé  
Jacinto Stéphanie  
Braga Couto Joao  
Jauslin Valérian









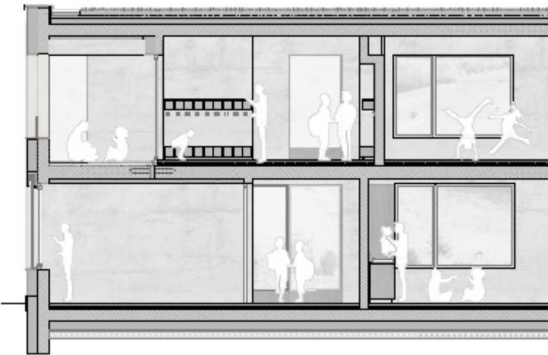
PLAN REZ DE CHAUSSEE 1 | 200





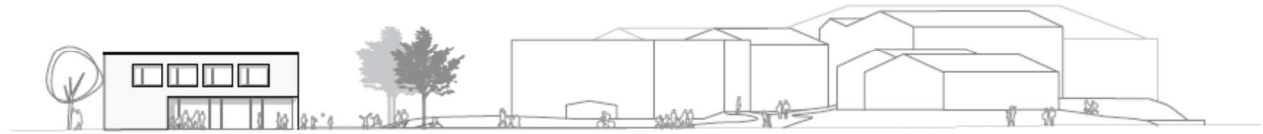
PLAN SOUS SOL 1 | 200

PLAN ETAGE 1 | 200



**TOITURE** : Couche d'isolant thermique à base de laine minérale  
 Couche de protection à base de PVC ou de bitume  
 Couche d'étanchéité à base de PVC ou de bitume  
**FACADE** : Enduit à base de ciment ou de plâtre  
 Revêtement à base de PVC ou de bitume  
**LOUVRIS** : Profilés en aluminium anodisé  
**ETAGE** : Plancher en béton armé à base de ciment  
 Revêtement à base de PVC ou de bitume

COUPE TRANSVERSALE 1 | 150



ELEVATION NORD 1 | 200



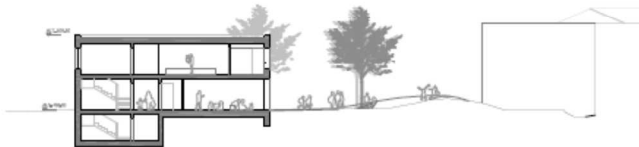
ELEVATION OUEST 1 | 200



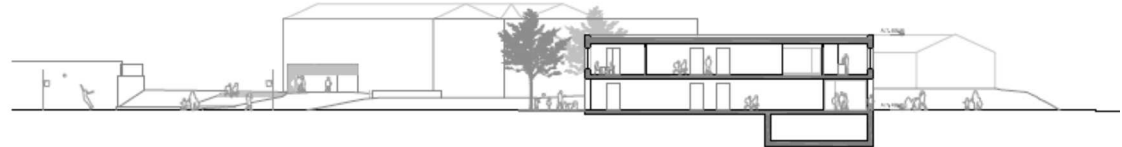
ELEVATION SUD 1 | 200



ELEVATION EST 1 | 200



COUPE TRANSVERSALE A-A | 1200



COUPE LONGITUDINALE B-B | 1200

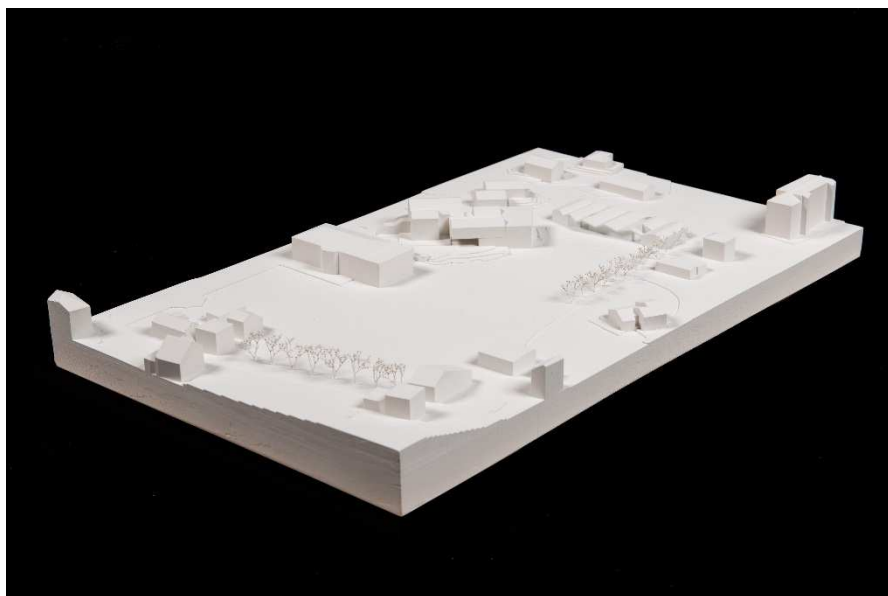


**N° 4      Une souris verte**

**Fr. 2'000.-**

**Auteurs :** Schaer Saudan architectes SA  
Av. du Gd-St-Bernard 63  
Martigny

**Collaborateurs :**  
Schaer Béatrice  
Saudan Stéphane  
Dubuis Isabelle





plan de situation 1/500



plan du rez-de-chaussée 1/200

**implantation**

le projet propose un volume indépendant de l'école qui marque un autre temps par un autre lieu dans le quotidien des enfants, en relation directe, de plein-pied, avec les espaces extérieurs.

le volume s'implante sur la rue des grande-près, parallèlement à celle-ci, avec une façade continue sur l'alignement qui contraind le limite et vient ainsi dans la parcelle communale tout en ménageant des passages pour y accéder.

la construction s'aligne sur la rue des grande-près est parallèle à l'axe de la vallée et donc aux vents dominants ; les façades principales sont donc peu exposées.

la façade reprend la ligne architecturale de la maison avec des toitures multiples à deux pans qui se répètent pour définir les volumes qui s'étagent dans la profondeur du terrain, le développement de la toiture permet de dégager de l'espace au-dessus avec des volumes définis comme des maisons juxtaposées dont les sur-hauteurs sont autant de respiratoires avec un confort phonique et thermique accru.

la façade sur rue est continue ; elle se présente comme une limite pensée d'ouverture libre que les espaces s'ouvrent plus librement et généralement au sud-est sur le terrain communal. la façade sur rue et les façades latérales sont pensées de deux types d'ouvertures soit des ouvertures de vue qui percent la façade et des fenêtres habitables qui permettent de se projeter vers l'extérieur en s'y installant ; les ouvertures sur les patios et sur le terrain communal sont constituées de balcons entièrement vitrés.

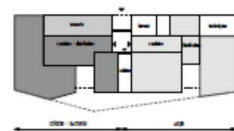
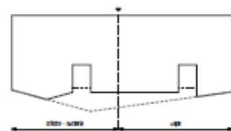
**organisation**

dans un même volume, les fonctions de la crèche-nurserie et de l'usage sont clairement séparées de part et d'autre de l'entrée mais se rejoignent avec les salles à manger disposées au centre.

l'accès se fait par un large parvis dans la façade nord-ouest en relation directe avec le hall principal qui oriente soit sur l'usage, soit sur la crèche-nurserie et permet encore d'accéder directement à la cuisine qui réunit les espaces de repas pour les deux unités, le hall est adossé par un jour zénithal qui brule à travers l'entrée.

l'entrée de la crèche-nurserie est sécurisée et propose un décalage pour le passage des poussettes avant d'accéder à l'espace central qui accueille le vestibule et distribue au nord-ouest la nursery et au sud-est la crèche ainsi que le réfectoire qui s'ouvre au sud-est. les espaces principaux sont largement couverts sur l'espace central par des stragras rythmées par la structure perdue qui laisse une continuité visuelle tout en permettant un décalage sonore des activités.

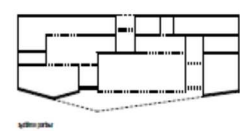
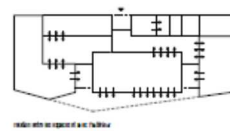
un patio est disposé sur l'espace central et crée le prolongement de l'espace de vie de la crèche ; il permet un échange naturel de ces espaces et une transition vers l'extérieur par un espace abrité du vent.



l'entrée de l'usage se fait par un vestibule couvert sur le hall principal qui permet également d'accéder directement aux réfectoires, le vestibule est adossé naturellement par un patio sur lequel s'ouvre le bureau implanté sur la façade nord-ouest.

les locaux de l'usage sont distribués par un espace central sur lequel est également disposé un patio, comme pour la crèche-garde, les espaces de vie s'ouvrent généralement sur l'espace de distribution.

les patios et les espaces de repas s'ouvrent complètement au sud-est, sur le terrain communal, avec un deck en bois qui prolonge ces espaces à l'abri d'un grand auvent-tot plein qui, par sa géométrie, répond au élément du territoire et ombre la façade.



**aménagements intérieurs**

selon le bureau hydrologique consulté, le danger est considéré par une inondation centennale statique, sans danger de propagation de vagues. en cas d'inondation statique, le phénomène touche tant l'intérieur que l'extérieur et les pressions sont ainsi équilibrées ce qui garantit la sécurité structurelle, le dimensionnement de la structure doit cependant être contrôlé.

la gestion du risque hydrologique des classes qui seront aménagées dans le bâtiment existant au rez-de-chaussée inférieur peut donc être résolue par une planification de l'évacuation en diagonale (à l'usage de l'escalier) en améliorant le balcon de ses salles vers les risques et permet ainsi de renoncer à la digue statante.

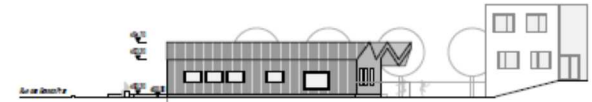
le terrain est ainsi entièrement aménagé dans le prolongement du terrain communal ; les espaces privés de l'usage et de la crèche sont délimités par une clôture. la expression de la digue permet également d'aménager un chemin de balcon directe le long du bâtiment existant entre l'axe de jeu de l'école et le nouveau bâtiment.

celle rue, l'entrée est marquée par un sol en béton qui accueille 2 bancs et franchit la différence de niveau (20cm) avec un léger rampe, pour le surplus, le bâtiment se démarque de la rue par une bande de végétation.





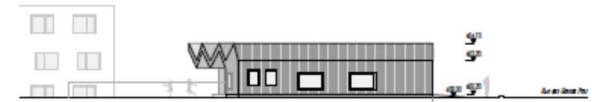
façade nord-ouest 1/200



façade sud-ouest 1/200



façade sud-est 1/200



façade nord-est 1/200



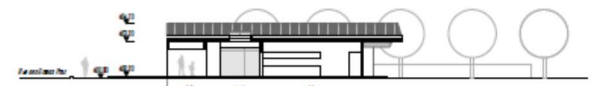
coupe a-a 1/200



coupe c-c 1/200



coupe b-b 1/200



coupe d-d 1/200



vue façade sud-est



vue façade nord-ouest

construction

pour atteindre les objectifs de développement durable et d'économie de la construction, une mise en œuvre simple de matériaux naturels renouvelables et recyclables, sans émanations nocives est proposée. Les matériaux utilisés sont localement disponibles et peu coûteux ; la plus-value est apportée par le travail de mise en œuvre qui bénéficie directement à l'économie locale.

la construction est constituée d'un radier en béton isolé sur lequel se dresse une structure en bois laquée avec des remplissage en brique de pisé et protégée des intempéries par une peau métallique ; les ponts thermiques de la structure sont éliminés par une enveloppe complémentaire en panneaux de laine de bois. À l'intérieur, la paille est recouverte d'un enduit en terre qui agit comme régulateur de l'humidité ; la terre résulante de l'excavation est utilisée pour l'enduit de corps. l'enveloppe est ouverte à la diffusion de vapeur.

l'épaisseur des boîtes de paille (50cm) inclut une hauteur statique de la structure de toiture qui permet de franchir d'importante portées ; la structure de la toiture est ainsi reprise dans le sens de la pente, par les pignons et les porteurs intermédiaires et libère complètement les espaces entre les pans ; elle est constituée de caissons préfabriqués en panneaux 3 piliers et solives dans lesquels sont insérées les boîtes de paille. une partie des caissons est traitée en absorbant phénolique.

énergie

thermique

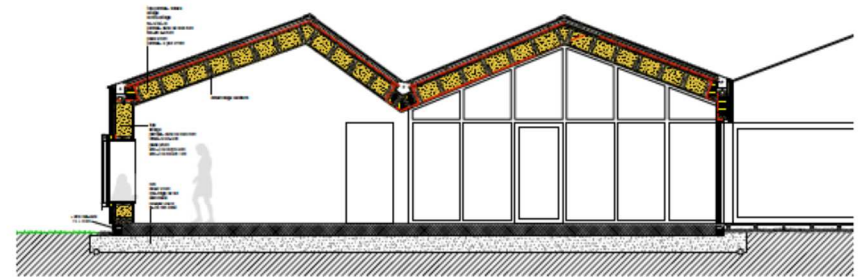
la construction présente de très hautes qualités isolantes ( $\mu$  0.16 pour les murs et la toiture), le radier apparent, poncé et ciré, garantit une bonne inertie thermique. le chauffage est assuré par une pompe à chaleur air-eau réversible qui permet de rafraîchir les locaux en été avec la fraîcheur de l'eau de la nappe phréatique. la distribution du chauffage et du rafraîchissement se fait par le sol, directement dans le radier. les ouvertures des façades sont équipées de stores extérieurs d'ombrière pour éviter les surchauffes et profiter la lumière naturelle.

ventilation

l'absence de polluants intérieurs, la régulation de l'humidité par les enduits en terre, les volumes généreux et les surfaces de ventilation naturelle suffisantes permettant une aération naturelle des espaces, laubés, de petites installations décentralisées de ventilation avec échange de chaleur peuvent être installées en complément.

acoustique

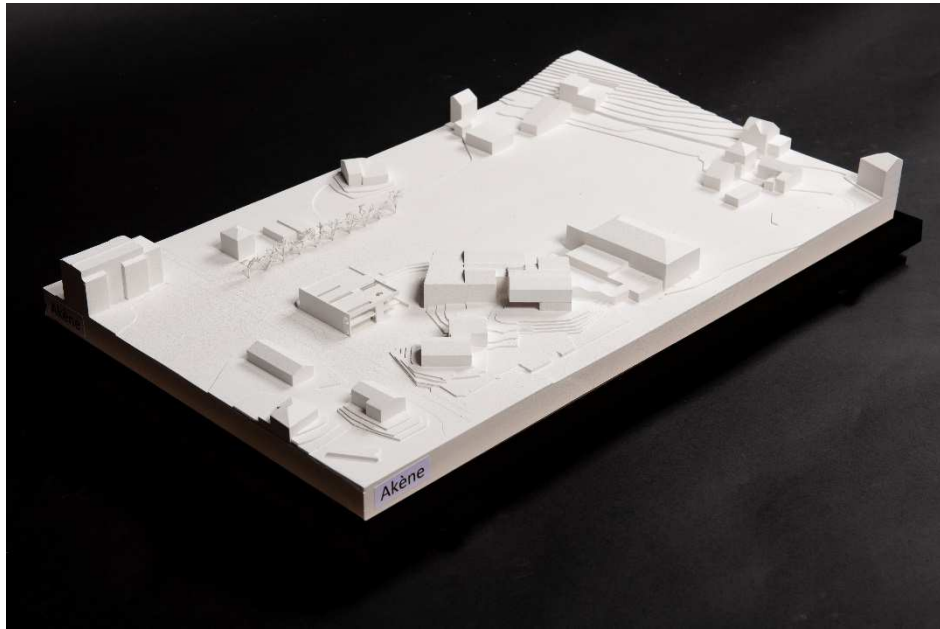
la structure planée de la toiture permet l'installation de panneaux isolants phonoréfléchissants sur les pans sud-ouest pour une surface totale de plus de 400m<sup>2</sup> pour une puissance d'émission 70kw.



coupe 1/50



vue intérieure

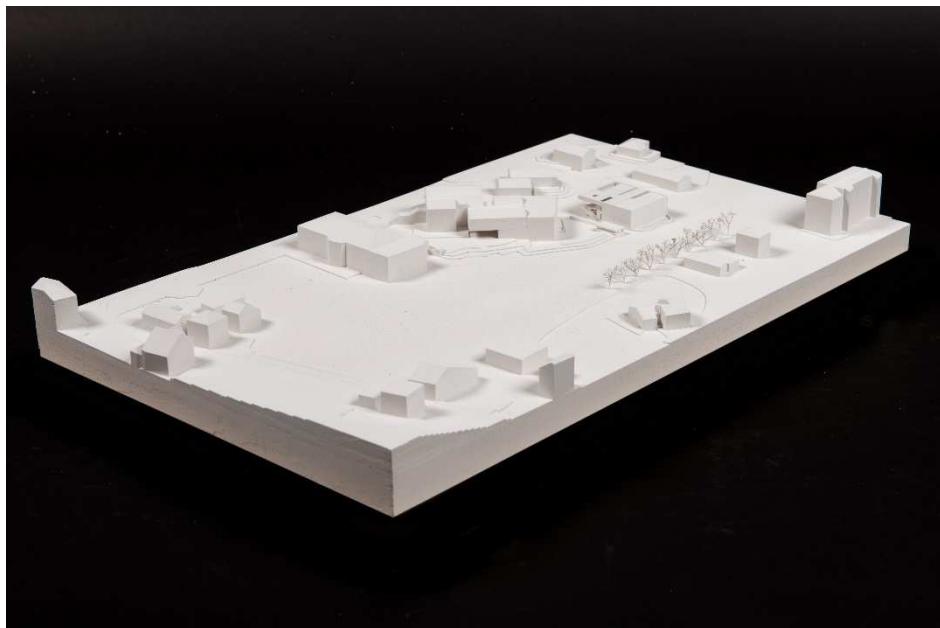


**N° 6 Akène Fr. 2'000.-**

**Auteurs :** Fabrice Franzetti bureau d'architecture SA  
Rue de la Fusion 2  
1920 Martigny

**Collaborateurs :**

Roduit Yann  
Colomb Erika  
Bussien Sophie







SITUATION 1500



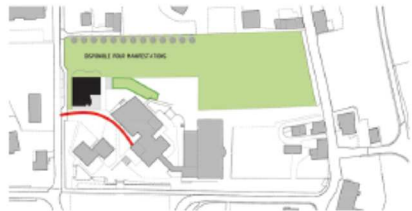
VUE DE LA RUE DES GRANDS-PRAZ



VUE DU PARVIS D'ENTREE DE L'ECOLE

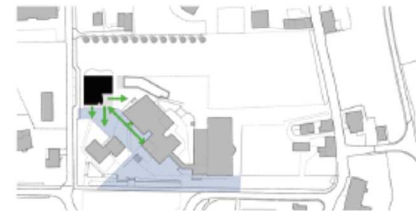
**IMPLANTATION ET VOLUMETRIE :**

- La nouvelle crèche-LIAPE s'implante en ligne sud-ouest du périmètre, complétant les fronts bâtis existants : maison de commune, crèche-LIAPE/AD/athlétique et parvis d'entrée de l'école primaire.
- Cette implantation laisse libre toute la partie sud-est, pour des réalisations ponctuelles ou de futures constructions.
- L'irrégularité des constructions et orientations sur le site conduisant à « calmer le jeu » : le projet reprend l'alignement de la Rue des Grands Praz. C'est un volume compact, un cube de 28 m de côté, dédié pour accueillir le parvis. L'expression et le revêtement de façade sont, dans cet esprit, en accord avec l'architecture de l'école voisine.



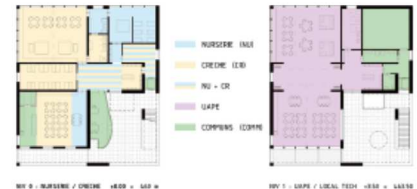
**ESPACES SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE :**

- Les cheminements et vases relient l'ensemble des fonctions scolaires et parascolaires. Le gironneau parvis d'entrée dialogue avec le plan d'accueil du site en versant de la Rue des Grands Praz. Ce parvis se prolonge devant la façade des salles à manger, comme terrasse et protection solaire.



**ORGANISATION :**

- La crèche-nursery et l'IAPE sont à deux niveaux différents, distribués par le porche d'entrée, dans lequel est situé le bureau/accès. Ceci permet une gestion optimale des flux de ces deux « clusters » différents, ainsi qu'un contrôle des accès.
- Au NV 0, la cantina est indépendante de la crèche, à l'exception des repas pris en commun avec le personnel.
- Le NV 1 accueille l'IAPE. Les salles d'activités et repas peuvent être réunies, créant ainsi un seul espace de 208 m<sup>2</sup>, à usage de bâtiment ou d'activités extérieures (cantine, activités...).
- Les espaces extérieurs de la crèche-nursery, liés aux locaux d'activités, se situent « sous le vent » et à l'abri du soleil. Le porche sert également d'espace extérieur à l'IAPE.



**ECONOMIE DU PROJET :**

- La volumétrie se veut simple, l'organisation rationalisée. Le système structurel en résultat est économique et le rapport glaniers/façades avantageux.
- La cote d'altitude, au niveau du terrain à 466 m, et l'absence de sous-sol, évitent des mesures techniques onéreuses : construction dans le respect de mesures de protection contre les crues de l'Inra. Le ténax existant à cet effet est réemployé, sur le nord-ouest, par un simple mur de séche boucher.
- Les échant, avec un volume total de 2100 m<sup>3</sup> environ, et un coût global fixé à Fr. 2048000.- TTC (CF 1 à 8), le plus/moins admissible, de Fr. 1050.-/m<sup>3</sup>, pourra être respecté, à correspond en effet aux ratios supérieurs applicables pour ce type d'affectation.

AKENE

